

Primes Région Wallonne

	Nature des travaux	Affectation	Travaux	Montants des primes	Plafonds
PRIMES ISOLATION	Isolation du toit	Tous types de bâtiments	Rénovation	- 4€/m ² (demandeur si R _e ≥ 3 m ² K/W) - 8€/m ² (entrepreneur si R _e ≥ 3 m ² K/W)	10.000 €
	Isolation des murs	Tous types de bâtiments	Rénovation	25 €/m ²	10.000 €
	Isolation des planchers	Tous types de bâtiments	Rénovation	25 €/m ²	10.000 €
	Remplacement de simple vitrage par du double vitrage haut rendement	Tous types de bâtiments	Rénovation	40 €/m ²	10.000 €
	Isolation d'une maison unifamiliale	Logement	Nouvelle construction	K45 = 1.500 € + 100 € diminution du niveau K jusqu'au plafond	2.500 €
	Maison passive	Logement	Nouvelle construction	Forfait 6.500 €	6.500 €
	Installation d'un système de ventilation avec récupération de chaleur	Logement	Nouvelle construction et rénovation	1.500 €/système installé/habitation équipée dans l'immeuble	- 75 % investissement - plafond 1.500 € par unité d'habitation
PRIMES CHAUFFAGE	Installation d'une chaudière gaz à condensation ou basse température	Tous types de bâtiments	Nouvelle construction et rénovation	- Basse t° : 300 € - Condensation - forfait majoré : 600 € + surplus en fonction de la puissance → ≤ 150 kW : 600 € + 25 € par kW dépassant 50 kW → > 150 kW et ≤ 500 kW : 3.100 € + 12 € par kW dépassant 150 kW → > 500 kW : 7.300 € + 6 € par kW dépassant 500 kW	12.500 € par installation
	Installation d'un chauffe-bain ou générateur eau chaude à condensation	Tous types de bâtiments	Nouvelle construction et rénovation	- 75 ou 125 € par chauffe bain selon débit - 25 € par kW pour les générateurs d'eau chaude à condensation	Générateur : 12.500 € par installation
	Installation d'une PAC ECS	Tous types de bâtiments	Nouvelle construction et rénovation	750 €	
	Installation d'une PAC chauffage	Logement	Nouvelle construction et rénovation	1.500 €	1.500 € par unité d'habitation
	Installation d'une PAC combiné chauffage - ECS	Logement	Nouvelle construction et rénovation	2.250 €	2.250 €

	Installation d'un aérotherme, d'un générateur d'air chaud à condensation ou d'un appareil rayonnant	Tous types de bâtiments	Nouvelle construction et rénovation	<ul style="list-style-type: none"> - Aérothermes étanches : 12.5 € par kW - Aérothermes à condensation : 25 € par kW - Générateurs d'air chaud à condensation : 25 € par kW - Appareil rayonnant de classe 2 à taux de rayonnement entre 50 et 60 % : 15 € par kW - Appareil rayonnant de classe 2 à taux de rayonnement entre 60 et 70 % : 20 € par kW - Appareil rayonnant de classe 2 à taux de rayonnement supérieur ou égal à 70 % : 25 € par kW 	<ul style="list-style-type: none"> - 6.250 € - 12.500 € - 12.500 € - 7.500 € - 10.000 € - 12.500 €
	Installation d'une chaudière biomasse automatique	Tous types de bâtiments	Nouvelle construction et rénovation	<ul style="list-style-type: none"> - 50 kW : 1.750 € + 35 € de 50 à 100 kW - 500 kW : 10.700 € + 8 €/kW - Forfait majoré : 1.750 € + surplus en fonction de la puissance : <ul style="list-style-type: none"> → ≥ 50 kW et ≤ 100 kW : 1.750 € + 35 € par kW entre 50 et 100 kW → > 100 kW et ≤ 500 kW : 3.500 € + 18 € entre 100 et 500 kW → > 500 kW : 10.700 € + 8 € par kW supplémentaire 	50 % facture Plafond 15.000 €
AUTRES PRIMES	Travaux de régulation	Tous types de bâtiments	Rénovation	<ul style="list-style-type: none"> - 10 € / vanne thermostatique - 100 € / thermostat d'ambiance à horloge - 100 € / sonde extérieure - 100 € / système donnant priorité à l'eau chaude sanitaire 	Plafond 10.000 €
	AUDIT énergétique	Tous types de bâtiments	Rénovation	60 % facture	<ul style="list-style-type: none"> - 360 €/audit/maison unifamiliale - 1.000 €/audit/autre bâtiment
	AUDIT par thermographie	Tous types de bâtiments	Nouvelle construction et rénovation	50 % facture	<ul style="list-style-type: none"> - 200 €/audit/maison unifamiliale - 700 €/audit/autre bâtiment
	Installation d'une micro-cogénération de qualité ou d'une cogénération de qualité	Tous types de bâtiments	Nouvelle construction et rénovation	20 % facture	15.000 € par installation
	Installation des panneaux solaires photovoltaïques	Tous types de bâtiments	Nouvelle construction et rénovation	20 % du coût éligible (facture limitée à 7,8 ou 9 € par Wc)	3.500 € par installation



**Tous ces types de travaux doivent être réalisés par un entrepreneur agréé.
Pour les primes à l'isolation (murs et planchers), un audit doit être préalablement réalisé.**



**Si vous avez besoin de suppléments d'informations,
contactez le conseiller en énergies pour les habitants
de la commune d'Attert.**

Kévin Mathu

Asbl Au pays de l'Attert

Tel : 063/22 78 55

Mail : kevin.mathu@attert.be